



Date d'émission 08-juil.-2015

Date de révision 30-janv.-2020

Version 3

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code du produit SAC026
Nom du produit Magnesium Chloride (from Titanium Production)

ONU/n° d'identification 2813
Synonymes Chlorure de magnésium (issu de la production de titane): Sel de réduction Kroll issu de la production de Titane (Produit # 106-A)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Intermédiaire chimique

Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
ATI, 1000 Six PPG Place, Pittsburgh, PA 15222 USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1-703-741-5970

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

2.1. Classification de la substance ou du mélange *Règlement (CE) n° 1272/2008*

Substances ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Catégorie 3
--	-------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Attention

Mentions de danger
H261 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables



Aspect flocons, Morceaux, Poudre

État physique Solide

Odeur Inodore

Conseils de prudence - Prévention

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux
Protéger de l'humidité
Ne pas respirer les gaz résultants

Conseils de prudence - Intervention

En cas d'incendie: Utiliser du sel (NaCl) ou poudre sèche de la classe D pour l'extinction

Mentions de mise en garde - Stockage

Stocker dans un endroit sec

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3 Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Synonymes

Chlorure de magnésium (issu de la production de titane): Sel de réduction Kroll issu de la production de Titane, (Produit # 106-A).

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique
Chlorure de Magnésium	232-094-6	7786-30-3	>99
Eau	231-791-2	7732-18-5	0-1
Titane	231-142-3	7440-32-6	0-0.1
Magnésium	231-104-6	7439-95-4	0-0.1

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation des émanations issues des réactions, transporter immédiatement la victime à l'extérieur. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau.

Contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Non combustible.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie dans la zone, éviter tout contact de ce produit avec l'eau pour éviter le dégagement de gaz dangereux

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible

Produits de combustion dangereux

Sans objet.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Suivre l'Emergency Response Guidebook (Guide d'intervention d'urgence) n° 138.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit répandu pour éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Balayer ou pelleter la matière dans des récipients secs. Éviter de créer de la poussière incontrôlée. Laver soigneusement l'emplacement du déversement à l'eau – le résidu de chlorure de magnésium rend le sol glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Des solutions de chlorure de magnésium dans des cuves en acier non revêtus peuvent activer la surface métallique de sorte que,

lorsque les réservoirs sont vidés les surfaces rouille rapidement la consommation d'oxygène. Utilisez les procédures d'entrée du réservoir de sécurité avec une bonne ventilation et surveillance du niveau d'oxygène.

Matières incompatibles

Contact non intentionnel avec l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Chlorure de Magnésium 7786-30-3	-	-	-	-	-
Eau 7732-18-5	-	-	-	-	-
Titane 7440-32-6	-	-	-	-	-
Magnésium 7439-95-4	-	-	-	-	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Chlorure de Magnésium 7786-30-3	-	-	-	-	-
Eau 7732-18-5	-	-	-	-	-
Titane 7440-32-6	-	-	-	-	-
Magnésium 7439-95-4	-	-	-	-	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Chlorure de Magnésium 7786-30-3	-	-	-	-	-
Eau 7732-18-5	-	-	-	-	-
Titane 7440-32-6	-	-	STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	-	-
Magnésium 7439-95-4	-	-	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune DNEL n'est disponible pour le produit dans son ensemble

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune PNEC n'est disponible pour le produit dans son ensemble.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Éviter la génération de particules non contrôlées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de présence potentielle de particules atmosphériques, une protection oculaire appropriée est recommandée. Par exemple, lunettes de protection ajustées, lunettes de sécurité à doublure en mousse ou tout autre équipement de protection protégeant les yeux des particules.

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection.

Protection respiratoire En cas de génération de particules/émanations/gaz et de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de

concentration atmosphérique élevée en contaminants. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	Odeur	Inodore
Aspect	flocons, Morceaux, Poudre	Seuil olfactif	Sans objet
Couleur	gris argent		

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	-	Sans objet
Point de fusion / point de congélation	710 °C / 1310 °F	
Point / intervalle d'ébullition	-	
Point d'éclair	-	Sans objet
Taux d'évaporation	-	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	-	Ininflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:		-
Limite inférieure d'inflammabilité		-
Pression de vapeur	-	Sans objet
Densité de vapeur	-	Sans objet
Densité	2.3	
Hydrosolubilité	-	
Solubilité(s)		
Coefficient de partage	-	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	-	Sans objet
Température de décomposition	-	Sans objet
Viscosité cinématique	-	Sans objet
Viscosité dynamique	-	Sans objet
Propriétés explosives	Sans objet	
Propriétés comburantes	Sans objet	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	-
Masse molaire	-
Teneur en COV (%)	Sans objet
Densité	-
Masse volumique apparente	100-110 lb/ft ³

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réagit avec l'eau .

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

STOT - exposition unique Produit non classé.

STOT - exposition répétée Produit non classé.

Danger par aspiration Produit non classé.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ce produit tel que livré n'est pas classé pour sa toxicité pour le milieu aquatique

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Chlorure de Magnésium	The 72 h EC50 of magnesium chloride to <i>Desmodesmus subspicatus</i> was greater than 100 mg of MgCl ₂ /L.	The 96 h LC50 of magnesium chloride to <i>Pimephales promelas</i> was 2119.3 mg of MgCl ₂ /L.	The 3 h EC50 of magnesium chloride for activated sludge was greater than 900 mg of MgCl ₂ /L.	The 48 h LC50 of magnesium chloride hexahydrate to <i>Daphnia magna</i> was 548.4 mg of MgCl ₂ /L.
Eau	-	-	-	-
Titane	The 72 h EC50 of titanium dioxide to <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i> was 61 mg of TiO ₂ /L.	The 96 h LC50 of titanium dioxide to <i>Cyprinodon variegatus</i> was greater than 10,000 mg of TiO ₂ /L. The 96 h LC50 of titanium dioxide to <i>Pimephales promelas</i> was greater than 1,000 mg of TiO ₂ /L.	The 3 h EC50 of titanium dioxide for activated sludge were greater than 1000 mg/L.	The 48 h EC50 of titanium dioxide to <i>Daphnia Magna</i> was greater than 1000 mg of TiO ₂ /L.
Magnésium	The 72 h EC50 of magnesium chloride hexahydrate to <i>Desmodesmus subspicatus</i> was greater than 12 mg of Mg/L.	The 96 h LC50 of magnesium chloride to <i>Pimephales promelas</i> was 541 mg of Mg/L.	The 3 h EC50 of magnesium chloride hexahydrate for activated sludge was greater than 108 mg of Mg/L.	The 48 h LC50 of magnesium chloride to <i>Ceriodaphnia dubia</i> was 225 mg of Mg/L. The 48 h LC50 of magnesium chloride hexahydrate to <i>Daphnia magna</i> was 322 mg of Mg/L.

12.2. Persistance et dégradabilité

.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification 2813
 14.2 Nom d'expédition Matière solide hydroréactive, n.s.a., (chlorure de magnésium)
 14.3 Classe de danger 4.3
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Polluant marin Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales IB8, IP4, T1, TP33
 14.7 Transport en vrac Sans objet
 conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification 2813
 14.2 Nom d'expédition Matière solide hydroréactive, n.s.a., (chlorure de magnésium)
 14.3 Classe de danger 4.3
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales IB8, IP4, T1, TP33

ADR

14.1 ONU/n° d'identification 2813
 14.2 Nom d'expédition Matière solide hydroréactive, n.s.a., (chlorure de magnésium)
 14.3 Classe de danger 4.3
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales IB8, IP4, T1, TP33

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification 2813
 14.2 Nom d'expédition Water reactive solid, n.o.s. (Magnesium Chloride)
 14.3 Classe de danger 4.3
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales IB8, IP4, T1, TP33

IATA

14.1 ONU/n° d'identification 2813
 14.2 Nom d'expédition Water reactive solid, n.o.s. (Magnesium Chloride)
 14.3 Classe de danger 4.3
 14.4 Groupe d'emballage III
 Description Sans objet
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales IB8, IP4, T1, TP33 Code 138
ERG

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Chlorure de Magnésium 7786-30-3	-	-
Eau	-	-

7732-18-5		
Titane 7440-32-6	-	-
Magnésium 7439-95-4	-	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Inventaires internationaux

DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce produit.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission	08-juil.-2015
Date de révision	30-janv.-2020
Remarque sur la révision	Sections de la FDS mises à jour: 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 12, 14, 16.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Remarque :

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Informations supplémentaires disponibles auprès de : Fiches de données de sécurité et étiquettes disponibles sur ATImetals.com

